

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est invité à se réunir en la salle des séances de la Mairie à Consdorf, 8, route d'Echternach, pour délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour

En séance publique:

Ecole fondamentale

1. Approbation de l'organisation scolaire 2023/2024
2. Approbation du PEP (Plan d'encadrement périscolaire) 2023/2024
3. Approbation du Règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'école fondamentale de Consdorf

Propriétés

4. Annulation de la délibération concernant l'approbation d'un acte concernant l'échange de terrains sis à Consdorf, lieu-dit « Rue de la Mairie »
5. Décision de principe relative à l'établissement d'un acte d'échange de terrains sis à Consdorf, lieu-dit « Rue de la Mairie »

Urbanisme

6. Approbation du Plan d'Aménagement Particulier « HAENRICHT » à Consdorf
7. Approbation d'une modification ponctuelle du PAG « Campus scolaire » à Consdorf

Circulation

8. Approbation d'une modification à apporter au règlement de circulation
9. Confirmation de règlements temporaires d'urgence concernant la réglementation de la circulation :
 - a. dans la Rue Rosswinkel à Scheidgen
 - b. dans la Rue Melicksheck à Consdorf

Administration générale

10. Approbation de titres de recette 2022
11. Approbation de titres de recette 2023
12. Approbation de l'état des restants 2022
13. Arrêt provisoire du compte administratif 2021
14. Arrêt provisoire de compte de gestion 2021
15. Concessions aux cimetières
16. Approbation d'un accord de partenariat « MEGA-PLUS » visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan local
17. Approbation de la convention Natur genéissen avec le Natur- & Geopark Mëllerdall

Associations

18. Approbation d'un subside extraordinaire – Chorale Sainte-Cécile Consdorf a.s.b.l.

Collège des bourgmestre et échevins

19. Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins

En séance à huis clos:

Enseignement fondamental

20. Organisation scolaire: affectation au poste C2-4 100% A 23-24 (déterminé)

Consdorf, le 30 mai 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,
Edith Jeitz

le secrétaire communal,
Christophe Bastos
(contreseing art. 74 loi communale)